Nations Unies S/PV.5750



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5750e séance

Vendredi 28 septembre 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Ripert	(France)
Membres :	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. De Gucht
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Ghana	M. Yankey
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Suescum
	Pérou	M. Chávez
	Qatar	M. Al-Qahtani
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

07-51718 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/572, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Belgique, Chine, Congo, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Afrique du Sud, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1779 (2007).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 15.